



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.45.28 - Fax : 05.61.76.45.28 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du Conseil municipal de GOYRANS**

Jeudi 26 novembre 2020

Salle du Conseil municipal



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2020	4
Convention de prestation de service d’entretien et réparation de véhicules	4
Convention de prestation de service juridique et commande publique	5
Autorisation d’accepter la collaboration bénévole d’un usager à une mission de service public	5
Questions diverses	6
TABLEAU D’EMARGEMENT :	8



Réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2020

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

M. ALMERO Jean Jacques
Mme BOUCHERET Marie-Laure
Mme CAMAIN Anne-Claire
Mme COLLANGE Julie
M. GEORGET Eric
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corinne
M. MARTY Hubert
M. MUJICA Domingo
Mme MONTADAT Nathalie
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

Mme PEYREGA Mathilde à M. ZANDONA Laurent
M. ROGNANT Pierre à M. ZANDONA Laurent

Absents excusés :



Le VINGT-SIX novembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sans public conformément aux directives relatives au confinement et sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Madame le Maire a choisi pour secrétaire Julie COLLANGE.

Madame le Maire annonce qu'elle propose une seule question diverse : un retour sur le travail approfondi effectué par Eric GEORGET sur le détail des dépenses d'énergies de la commune et demande à Eric GEORGET de prendre la question en charge.

Elle demande à l'assemblée si d'autres questions diverses sont souhaitées en indiquant que toute question diverse doit être annoncée en début de séance.

Aucune nouvelle question n'est demandée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

<i>Nombre de suffrages exprimés : 15</i>
<i>Pour : 15</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

L'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 22 octobre 2020 est soumise aux membres du Conseil.

Madame le Maire s'adresse à l'assemblée et demande si l'ensemble des membres présents au conseil précédent approuve le compte-rendu.

Il est approuvé par l'assemblée

L'ordre du jour du présent conseil est approuvé.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES

<i>Nombre de suffrages exprimés : 15</i>
<i>Pour : 15</i>
<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>

Dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, le SICOVAL propose à l'ensemble des communes du territoire un service d'entretien et de réparation de véhicules légers. Il a été décidé de développer ce service et de l'étendre aux poids lourds et au matériel agricole.

Madame le Maire précise plusieurs points. La convention couvre une période de 3 ans, renouvelable une fois. Cette délibération n'est pas un acte d'engagement et n'implique donc pas le recours exclusif à ce service. Il est donc possible de solliciter d'autres devis en cas de réparation pour permettre aux garagistes locaux d'être sollicités.

Le service du Sicoval est malgré tout très intéressant sur le plan financier. Les communes déjà usagères de ce service en font un retour positif. A ce jour, les délais d'intervention sont très courts.

Laurent ZANDONA marque un point de vigilance par rapport à la préservation d'activité du garagiste du secteur mais souligne le caractère intéressant des tarifs proposés dans le cadre de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer au service d'entretien et réparation de véhicules
- de signer la convention de prestation de service correspondante
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le 26/11/2020.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
--

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le Sicoval propose à l'ensemble de ses communes membres des prestations de conseil et accompagnement des services juridiques et commande publique. La première étape sera une phase d'expérimentation d'une durée de 1 an.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un service d'assistance juridique utile à la commune en cas de contentieux notamment en matière d'urbanisme. Le tarif pour une intervention d'un juriste est de 40€ de l'heure (contre 200€ de l'heure avec un juriste indépendant).

Pour ce qui concerne les interventions en matière de commande publique, l'appui technique souhaité à la commune peut être calibré et être total ou partiel en fonction du besoin défini par la municipalité. Le recours à ce service n'est pas exclusif et d'autres devis peuvent être sollicités. Malgré tout, les tarifs sont bien inférieurs aux tarifs moyens.

Laurent ZANDONA demande si la signature d'une convention oblige malgré tout à la sollicitation de 3 devis. Véronique HAITCE explique que non car la convention autorise l'intervention des services du sicoval sans avoir à le mettre en concurrence.

Eric GEORGET pose la question de la définition pour toute commande publique d'un seuil au-delà duquel le recours à 3 devis différents serait obligatoire afin de faciliter le travail dès lors que les sommes engagées sont en deçà de ce seuil définit. Madame Le Maire propose une prise de contact auprès du trésorier et du service de paie départementale et reviendra vers l'équipe municipale avec les éléments utiles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer au service de prestation de service juridique et commande publique
- de signer la convention de prestation de service correspondante
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le 26/11/2020.

AUTORISATION D'ACCEPTER LA COLLABORATION BENEVOLE D'UN USAGER A UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
--

Dans le contexte récent de la multiplication des arrêts maladie / ASA / « quarantaine », le maintien des missions de garderie et de cantine a posé de façon récurrente le problème de renforts ponctuels en urgence.

Dans ce contexte, l'Agence Technique Départementale, sollicitée par Madame le Maire, a confirmé la possibilité d'encadrer la sollicitation de bénévoles par une convention signée individuellement avec chaque bénévole.

Corinne LACOSTE se questionne quant à la garantie que le bénévole sera en capacité d'assurer correctement sa mission.

Madame le Maire précise que la municipalité garde le contrôle sur la proposition faite ou non à un bénévole de signer la convention.

Madame le Maire rajoute que cette possibilité n'est à utiliser que pour pallier à des absences en urgence mais pas sur une problématique d'absence pérenne qui serait à compenser par le recrutement d'un remplaçant.

Laurent ZANDONA précise qu'à ce jour le besoin est au niveau des écoles. Il propose que ce recours au bénévole reste exceptionnel, de courte durée et uniquement dédié à l'intervention dans les écoles.



Après débat au sein de l'assemblée il est décidé que l'élargissement de ces collaborations à d'autres domaines doit être analysée plus profondément. Madame Le Maire précise que cet élargissement du périmètre de la convention pourra être abordé ultérieurement, la problématique étant de pouvoir recourir à des intervenants extérieurs bénévoles en ayant la certitude que tout bénévole souhaitant proposer un service à la commune soit couvert au niveau des assurances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser la collaboration bénévole d'un usager pour les missions de service public dans le périmètre de l'école élémentaire de la commune
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Il est procédé au vote ;

Ainsi fait et délibéré le 26/11/2020.

QUESTIONS DIVERSES

Complément d'information relatif au groupement d'achat énergie délibéré lors du dernier Conseil municipal (Eric GEORGET)

- Gaz (dépenses moyennes annuelles : 5 000 euros)

Le groupement d'achat ne concerne que les communes raccordées au gaz naturel. Goyrans est approvisionnée par camion-citerne. Exploration nécessaire d'autres pistes d'économie (achat groupé avec autres communes non connectées au gaz naturel, rationalisation du chauffage de la salle des fêtes, changement de chaudières, etc ...)

- Electricité (dépenses moyennes annuelles : 24 000 euros)

Répartition du budget annuel sur ce poste :

- 47 % consommation
- 37 % taxes
- 17 % abonnements

Le groupement d'achat ne porte que sur la consommation. Les économies estimées par le Sicoval (10 à 12 %) reviendraient à un gain annuel d'environ 1 200 euros pour la commune à partir de 2022. Le contrat sera à prix fixe pendant 2 ans et signé sur 3 ans.

Point sur les abonnements :

- Le poste éclairage public (EP) consomme plus que le poste bâtiments publics (BP). Le prix des abonnements est supérieur sur le poste EP par rapport au poste BP.

Des hypothèses d'économie sur le poste EP sont à explorer sur le groupe de travail Transition Energétique (photovoltaïque, relamping, réduction du nombre de compteurs et donc d'abonnements)

- Les bâtiments publics les plus consommateurs sont l'école élémentaire, la mairie et les ateliers.
- Certains points d'EP consomment peu avec un rapport abonnement/consommation qui questionne.



Laurent ZANDONA rapporte la problématique des EP allumés jusqu'à 3h du matin dans certains secteurs de la commune. Denis Vaillant explique qu'il s'agit d'une défaillance de programmation avec une désynchronisation de certains coffrets. Le problème est en cours d'analyse. Une prise de contact est en cours avec la municipalité précédente, en attente de retour.

Laurent ZANDONA demande à poser une seconde question diverse.

Madame le Maire rappelle son introduction du début de séance sur le fait qu'une question diverse souhaitée doit être annoncée avant le démarrage du conseil. Cependant, elle accepte la question qui traite du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) :

Laurent ZANDONA informe qu'un sondage a été réalisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE) concernant la mise en place du RPI, 28 familles ont répondu sur les 36 sollicitées : 27 familles ont répondu par la positive (96,5%), une par la négative (3,5%). Il précise qu'un sondage a été également réalisé à l'école maternelle par l'APEMICA,

Il demande où en sont les démarches relatives à la réservation du bus et les échanges avec les municipalités d'Aureville et Clermont-Le-Fort.

Madame le Maire regrette que la mairie n'ait pas été informée de la réalisation de ce sondage. Anne-Claire CAMAIN souligne que le sondage réalisé n'a pas été transmis au groupe de travail Ecoles et demande à Laurent ZANDONA qu'il veuille bien transmettre à l'équipe municipale la formulation exacte dudit sondage.

Laurent ZANDONA indique que les associations des parents d'élèves sont des associations indépendantes de la mairie, et que la mairie peut contacter directement les associations pour obtenir les sondages. Madame le Maire précise que Monsieur ZANDONA, délégué des parents d'élèves mais aussi élu de la commune aurait pu à ce titre informer la mairie de l'initiative du sondage

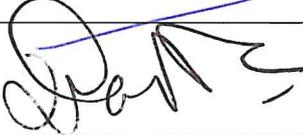
Madame Le Maire explique que la rencontre entre les représentants des trois communes a bien eu lieu. La position des municipalités d'Aureville et Clermont-Le-Fort est inchangée. Le RPI est bien envisageable mais seulement dans la mesure où les deux communes puissent en tirer des avantages également. Anne-Claire CAMAIN précise que concernant le transport scolaire différents échanges avec le Conseil départemental ont eu lieu et qu'un rendez-vous est prévu début décembre afin de travailler sur l'élaboration du tracé éventuel.

Madame le Maire rajoute que nous sommes encore largement dans les temps pour ouvrir cette demande puisque le délai communiqué à fin octobre lors du dernier Conseil ne correspondait pas au délai fixé par le Conseil départemental.

Fin de séance à 22 heures



TABLEAU D'EMARGEMENT :

1.	ALMERO Jean-Jacques	
2.	BOUCHERET Marie-Laure	
3.	CAMAIN Anne-Claire	
4.	COLLANGE Julie	
5.	GEORGET Eric	
6.	HAITCE Véronique	
7.	LACOSTE Corine	
8.	MARTY Hubert	
9.	MONTADAT Nathalie	
10.	MUJICA ROJAS Domingo	
11.	PEYREGA Mathilde	
12.	ROGNANT Pierre	
13.	VAILLANT Denis	
14.	VANCOPPENOLLE Sandrine	
15.	ZANDONA Laurent	